

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 02 septembre 2022

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 30/08/2022

L'an deux mille vingt-deux et le deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7

Votants: 7

Présents : Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, Danièle MATHON, Joël MATHON, Gilles MUSTIELES, Evelyne RAGONNAUD, Serge VIALLE

Pour: 6

Contre: 1

Présents non votants:

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Danièle MATHON

Objet: LOCATION PARKING MARCHÉ DE LA MYRTILLE - 2022_AOUT_48

Monsieur le MAIRE expose au Conseil Municipal qu'un accord a été passé entre la collectivité et le propriétaire d'un terrain servant de parking pour l'organisation annuelle du marché de la myrtille.

Les trois parties sont :

- La commune de Mézilhac représentée par son Maire,
- Le Président de l'association la myrtille sauvage,
- Le Propriétaire Monsieur ETIENNE René,

Il a été convenu que la commune loue pour un montant de 75 € annuel le terrain de Monsieur ETIENNE qui sert de parking le jour du marché de la myrtille.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 6 votes pour et un contre

- autorise Monsieur le Maire à procéder au paiement de la location du parking, d'un montant de 75€, pour le marché à la myrtille du 6 août 2022.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus

**Le Maire,
Baptiste TEYSSIER.**